

Titans et savants eurent le même sort.

Nous ne voulons pas de cette folle extravagance; ce que nous voulons c'est apprendre à chacun à vivre toute sa vie, ce n'est pas toujours ce qui arrive, le contraire est la règle. L'homme abrège sa vie par ses excès, par le défaut de régime et tout mourant peut regretter les années d'existence dont il s'est privé. Si chaque personne savait éviter ce qui lui est nuisible la moyenne de sa vie doublerait de durée. C'est cette vérité que nous voulons faire triompher en démontrant que l'homme par ses propres fautes vit rarement la plénitude de sa vie.

En secondant nos efforts, amis lecteurs, nous croyons qu'à la fin de l'année, nous aurons la satisfaction d'avoir été réellement utiles, à vos femmes, à vos enfants et à vous mêmes.

SOCIÉTÉ D'HYGIÈNE POPULAIRE

Séance du 16 Juillet 1884.

Présidence de M. le Dr Norbert Fafard.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le choléra. M. Dagron Richer Secrétaire de cette société et aujourd'hui l'un des rédacteurs de ce journal a rédigé le rapport suivant :

CHOLERA.

NECESSITÉ D'UNE QUARANTAINE.

La Gazette officielle du Canada a fait connaître les mesures sanitaires que le gouvernement fédéral a cru devoir prendre pour préserver le pays de l'invasion du choléra. Ces mesures consistent dans l'obligation pour les navires venant des ports français, Toulon et Marseilles ou de Londres de subir, avant d'être admis en libre pratique, une quarantaine dont la durée, les conditions, la réglementation et l'étendue des mesures de désinfection sont laissées à la discrétion des officiers de santé chargés de ce service.

Avant de nous prononcer sur la valeur et l'efficacité des mesures décrétées par le gouvernement, nous mettrons sous les yeux de nos lecteurs une lettre adressée à l'Éditour du Globe de Toronto par le Docteur Charles Wm. Covernton, Président du Bureau de Santé de la Province d'Ontario, lettre qui démontre de quelle importance est la quarantaine maritime imposée à tout navire venant du pays où la maladie sévit, pour la préservation du pays d'arrivée :

« Monsieur. Comme il a été constaté que les germes du choléra ont été transportés par des personnes en parfaite santé, mais venant des districts infestés, il est d'importance vitale qu'au port d'arrivée des navires venant des pays où la maladie existe, l'examen ne se borne pas à la simple enquête de l'occurrence d'un cas pendant le voyage et à une visite des passagers d'entrepont quant à leur état sanitaire, mais il faut que la détention du navire et de ses passagers soit assez longue pour permettre une désinfection complète et obligatoire des vêtements dans les divers ports d'entrée; car les vêtements peuvent avoir été salis de déjections cholériques ou même avoir été lavés dans des eaux accessibles aux germes du choléra et seraient ainsi une cause suffisante pour une explosion soudaine de la maladie. L'incubation de la maladie est ordinairement de 12 à 14 jours, un temps plus long serait une rare exception; par conséquent, lors que dans une localité où des émigrants se sont fixés, la maladie se déclare après un laps de temps dépassant, depuis leur départ du pays infesté, la période ordinaire d'incubation, la conclusion naturelle est que l'origine de la maladie provient des vêtements qui, pendant le passage et le voyage de terre, sont restés enfermés dans leurs caisses et leurs malles.

« Nous avons cette année une immigration assez forte d'Italiens, cherchant du travail sur les chemins de fer en construction; peut-être aurons aussi des émigrants français. En Italie et en France, le choléra règne et une désinfection sérieuse de la literie et des vêtements devient impérative.